



Dossier de presse

Un nouvel engagement des membres de l'Entente pour le canal du Midi !



Le 8 février 2023, les membres de l'Entente pour le canal du Midi – préfecture de la région Occitanie, Région Occitanie-Pyrénées/Méditerranée, Voies navigables de France, les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn ont signé, à Narbonne, le contrat-cadre 2022-2027, concrétisant l'engagement de chacun en faveur de la préservation et de la valorisation du canal du Midi et de ses territoires.

Un engagement pour préserver et développer le canal du Midi et ses territoires

C'est à l'occasion de la réunion du comité de bien du canal du Midi, véritable parlement du canal du Midi, qu'a été signé ce nouvel engagement des membres de l'Entente. L'État, la Région Occitanie, Voies navigables de France et les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn rappellent ainsi leur détermination à agir ensemble et en lien avec les 16 intercommunalités, les 92 communes, les associations et acteurs socio-professionnels concernés par le canal du Midi pour :

- assurer le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle du « canal du Midi » et faire le nécessaire pour maintenir son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,
- favoriser un développement ambitieux du canal du Midi et de ses territoires, compatible avec les principes de préservation et de valorisation de ce bien.

Ce partenariat concerne tous les aspects du canal du Midi : la restauration du patrimoine et sa mise en valeur, la préservation des paysages, la gestion de la ressource en eau, le rayonnement du canal du Midi comme l'économie et la vitalité des territoires.

Le contrat-cadre s'appuie financièrement sur le contrat de plan État-Région qui prévoit un engagement financier significatif pour le canal du Midi :

- 77,2 millions d'euros de Voies navigables de France (dont 26,2 millions d'euros du plan France-Relance),
- 40,75 millions d'euros de la Région Occitanie-Pyrénées/Méditerranée,
- des crédits territoriaux de l'État, Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL).



Contrat-cadre pour la préservation et la valorisation
du canal du Midi et de ses territoires
2022-2027

Plan « canal du Midi »



Le présent contrat-cadre permet une mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion du bien UNESCO canal du Midi. Pour mémoire, cet outil, véritable feuille de route pour le canal du Midi et ses territoires, a été co-construit avec les partenaires et validé par le préfet de région le 1er avril 2021.

QUELQUES ILLUSTRATIONS D' ACTIONS

Restaurer le patrimoine : l'exemple de l'aqueduc des voûtes

Le patrimoine du canal du Midi est multiple et varié. On identifie plus 300 éléments caractéristiques (écluses, ponts-canaux ou aqueducs, barrages, tunnels, maisons éclusières...), dont Voies navigables de France assure la restauration et l'entretien.

En 2022 a été inauguré la restauration de l'aqueduc des voûtes sur les communes de Gardouch et Renneville en Haute-Garonne.



©VNF De gauche à droite :

Bernard Cassagnet, Fondation du Patrimoine,

Henri Bouyssès, Directeur VNF Sud-Ouest

Francette Nono, Maire de Renneville

Claudie Faucon-Méjean, Conseillère régionale déléguée

pour le canal du Midi, Olivier Guerra, Maire de

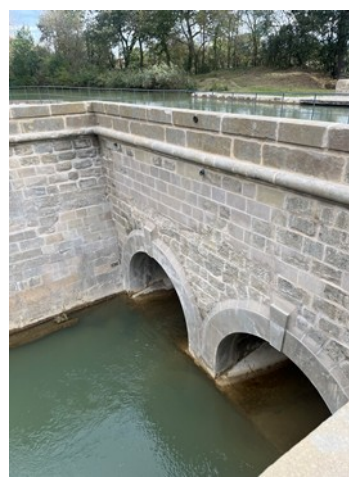
Gardouch

©VNF Visite commentée des travaux avec vue sur les déversoirs

3 années de travaux (travaux d'étanchéité, remise en état du pavage, des maçonneries et parements et reprise des deux déversoirs) et 800 000 € ont été nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage et lui rendre son caractère originel.



Dernière phase de travaux en octobre 2022 ©VNF



Résultat final ©VNF

Voies navigables de France, en tant que gestionnaire du canal du Midi, bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, s'est engagé avec les collectivités traversées à transmettre cet ouvrage à valeur universelle exceptionnelle aux générations futures. L'investissement sur l'aqueduc des voûtes a été possible grâce à l'engagement des partenaires, soutien financier de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (141 000 euros), du Département de la Haute-Garonne (125 000 euros), ainsi que de la Fondation du Patrimoine et des donateurs qui se sont mobilisés (45 000 euros).

L'Aqueduc des voûtes est l'un des 49 aqueducs et ponts canaux commandés par Vauban sur le canal du Midi. Il permet au canal du Midi de franchir l'Hers. Cet ouvrage a été construit en 1690 avec une

modification lourde en 1771 avec la création de deux déversoirs en rive droite. Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et fait partie du bien Unesco canal du Midi.

Poursuivre la restauration de la voûte arborée et des berges : près de 17 000 arbres replantés !

Voies navigables de France reconstruit la voûte arborée du canal du Midi avec l'appui financier des collectivités (Région Occitanie et Départements) ainsi que des mécènes et donateurs individuels.

L'apparition en 2006 du chancre coloré du platane sur les berges du canal du Midi met en péril les 42 000 platanes qui composent alors majoritairement les plantations d'alignement. La voûte arborée fait partie intégrante de la majesté de cette œuvre architecturale et paysagère unique, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Cette situation phytosanitaire et patrimoniale conduit à une lutte contre la propagation de la maladie sur le canal du Midi avec des moyens humains et financiers de VNF considérables.

La maladie du chancre coloré affectant le platane est caractérisée par sa très forte contagiosité et son incurabilité. Chaque année, VNF doit abattre les arbres malades pour assurer la sécurité des usagers et tenter de ralentir la propagation de la maladie. La disparition des arbres entraîne aussi une déstructuration des berges du canal, qui doivent être reconstituées pour son bon fonctionnement mais aussi pour permettre les replantations.

Le maintien et la reconstitution de la voûte arborée sur la base d'essences appropriées constituent une priorité majeure pour le développement et l'attractivité du canal du Midi. Les essences sélectionnées sont choisies pour leurs caractéristiques paysagères (colonnades et voûte arborée) mais aussi pour leur résistance aux maladies.

En plus de 10 ans, 16 700 arbres ont été replantés. Ce sont aujourd'hui environ 1 500 arbres qui sont plantés chaque hiver sur le canal du Midi. Dans le même temps, il a fallu abattre 30 600 platanes et également reconstruire 57 km de berges. Afin de préserver la biodiversité sur le canal du Midi et offrir de nouveaux gîtes aux oiseaux et chauves-souris, 1 350 nichoirs ont par ailleurs été installés à proximité de la voie d'eau.



Plantation d'un arbre à Trèbes par les partenaires à l'occasion des 10 ans du projet de restauration de la voûte arborée du canal du Midi le 9 décembre 2021 ©VNF

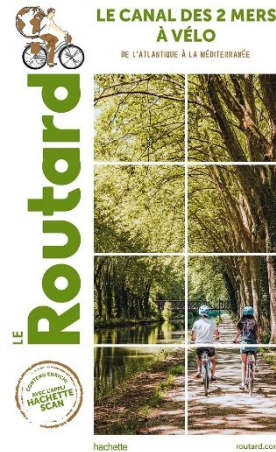


©VNF



Assurer la continuité cyclable le long du canal

Le canal du Midi fait partie de l'itinéraire V80 « Le canal des 2 mers à vélo » qui va de l'Atlantique à la Méditerranée. Un comité d'itinéraire, présidé par le Département de la Haute-Garonne et financé par les 7 Départements traversés, les 2 Régions et Voies navigables de France, mène des opérations d'amélioration de l'infrastructure et des services associés, ainsi que de communication sur l'itinéraire (lien site internet <https://www.canaldes2mersavelo.com/>).



L'itinéraire le long du canal du Midi a fait l'objet de nombreux travaux ces derniers mois, qui permettront de disposer fin 2023 d'un itinéraire praticable sans danger pour les cyclistes.

Dans l'Aude, le conseil départemental a fait le choix de se porter maître d'ouvrage de la réalisation d'une véloroute le long du linéaire audois du canal du Midi afin de redonner à cet itinéraire un niveau de cyclabilité correspondant aux attentes des usagers. Ainsi, un premier tronçon de 25 km a été totalement aménagé entre Argeliers et Argens-Minervoys (création d'une bande de roulement sur le chemin de halage, réfection des berges et replantations si besoin). Des travaux complémentaires sur le tronçon Homps-Seuil de Naouroze ont en outre été réalisés et se termineront en 2023. Ils consistent en des travaux sur la bande de roulement, qui permettront d'améliorer la cyclabilité de l'itinéraire dans l'attente des travaux de restauration de la voûte arborée qui auront lieu dans les années à venir.

Ces travaux sont cofinancés par l'État (FNADT), la Région Occitanie et VNF.



Travaux sur le tronçon Argens-Argeliers ©Département de l'Aude

Dans l'Hérault, le Département a entrepris des travaux d'entretien du chemin de halage ou du cavalier pour améliorer sensiblement les conditions de circulation des vélos. Une première tranche a été réalisée en 2021 et 2022 permettant de traiter plus de 23 km sur les 30 km situés à l'ouest de Béziers, en continuité des travaux réalisés dans l'Aude. Fin 2022 et courant 2023, ils se poursuivent à l'Est de Béziers entre Portiragnes et Marseillan pour traiter les trois quart des 16 km de l'itinéraire . Ces travaux sont cofinancés en partie par l'État (FNADT).

La communauté d'agglomération de Béziers a réalisé sur son territoire les travaux pour assurer la continuité cyclable de l'itinéraire.

Enfin, le Département a lancé la procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour réaliser le projet d'aménagement complet de la voie verte le long du canal, inscrit à son « Plan Hérault Vélo 2019-2024 » pour un montant de 9 M€.



©Département de l'Aude



Anticiper et s'adapter au changement climatique : une gestion économe de l'eau sur le canal de la Robine

Le bien canal du Midi inscrit sur la liste du patrimoine mondial comprend le canal du Midi stricto sensu avec son système d'alimentation dans la montagne noire mais aussi ses extensions que sont le canal de Brienne à Toulouse, le canal de Jonction et celui de la Robine. Le canal de la Robine, ancien bras de l'Aude « anthropisé » dès 1443 et dont la construction fut achevée en 1690 est un ouvrage vital pour le delta de l'Aude.

Sur cet ouvrage ancien, les fuites d'eau au droit des digues et ouvrages sont estimées à un million de mètres cube par an. Des ruptures de digues ponctuelles ont été traitées en urgence en 2012 et 2015.

Des travaux ont été réalisés par Voies navigables de France entre 2017 et 2019 dans le cadre d'un premier contrat de canal de la Robine. Un investissement de 1,2 millions d'euros a permis de renforcer 540 m de berges sur le bief de Mandirac.

Une nouvelle tranche de travaux d'imperméabilisation des berges, de 2 millions d'euros, est en cours sur 2 400 m et concerne les tronçons les plus stratégiques et fragiles. Ils permettront de réduire, les pertes par infiltrations et parfois par rupture des berges fragilisées par l'usure du temps, l'érosion provoquée par le batillage, les dégâts des populations de ragondins et d'écrevisses de Louisiane ou par les usages humains en bord de canal.

Ces investissements sont réalisés par VNF avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Travaux par madriers jointifs ©VNF



Travaux de végétalisation ©VNF



6 mois après travaux ©VNF

Maintenir et développer la connaissance documentaire : La restauration de la documentation emblématique du canal du Midi

Les archives du canal du Midi, situées au port Saint Etienne à Toulouse, nous font traverser les époques. Les 700 mètres linéaires de dossiers qui y sont conservés retracent les quatre siècles d'histoire du canal du Midi et de son « petit frère », le canal latéral à la Garonne. Ouvert aux lecteurs sur rendez-vous auprès de Voies navigables de France, le bâtiment des archives a su conserver sa fonction d'origine ainsi que son intégrité patrimoniale remarquable.

Une étude sanitaire réalisée en 2020 conclut à la nécessité de dépoussiérer et de reconditionner les documents pour assurer une meilleure conservation. En juin 2021, un chantier de traitement sanitaire a été impulsé par VNF et confié à la société FILIGRANE. Au total, 27 registres comptables du XVIIIe

siècle, 175 liasses d'archives de la construction du canal latéral à la Garonne, 380 liasses de correspondances de la compagnie du canal du Midi, 860 rouleaux de plans et 130 registres de correspondances ont été traités et reconditionnés dans des boîtes adaptées.



©VNF

Promouvoir et valoriser l'identité du Bien : la marque canal du Midi et le schéma d'interprétation

Créée pour faire rayonner le canal du Midi, la marque (déposée par l'État, gérée par VNF en lien avec les membres de l'Entente pour le canal du Midi) doit également permettre une meilleure coordination des acteurs du territoire. Un travail a été initié en ce sens par Voies navigables de France pour le compte de l'Entente pour le canal du Midi pour donner un cadre à l'interprétation du canal du Midi.

L'interprétation renvoie à l'ensemble des activités destinées à augmenter la conscience du visiteur et à renforcer sa compréhension du lieu patrimonial. Un cadre est nécessaire pour ne pas parler de la même chose sur la totalité du linéaire (ce qui serait ennuyeux pour le visiteur), pour aborder toutes les thématiques et pour avoir une répartition équilibrée des dispositifs d'interprétation sur le linéaire du canal.

Ce document cadre est appelé schéma d'interprétation. Sa réalisation a été confiée un groupement pluridisciplinaire (muséographie, histoire, étude des paysages, ethnographie, tourisme) avec pour mandataire l'Atelier 963. Son élaboration se déroule en 3 phases : un diagnostic, une stratégie et un plan d'action. La concertation et le travail de co-construction sont au cœur du processus de définition du schéma d'interprétation. Il s'agit de se mettre d'accord sur l'histoire que l'on souhaite raconter au visiteur et sur la manière de la raconter. De nombreux échanges ont eu lieu et se poursuivront : entretiens, groupes de travail et ateliers. La matinée du comité de bien du 8 février a été consacrée à la co-construction des unités d'interprétation, c'est-à-dire la définition des angles d'approche du récit par territoire. Le schéma sera finalisé en fin d'année 2023. Il est co-financé par les membres de l'Entente pour le canal du Midi.



Concertation pour l'élaboration du schéma d'interprétation ©VNF

Promouvoir et valoriser l'identité du Bien : les Escales du canal

La première édition des « Escales du canal », s'est déroulée le premier week-end de juillet 2022 et a remporté un vif succès. Elle a rassemblé un millier d'habitants et de visiteurs grâce à la mobilisation d'une quinzaine de communes le long du canal du Midi et de son système d'alimentation.

Cet événement à l'initiative de l'Entente pour le canal du Midi et coordonné par Voies navigables de France est reconduit en 2023. Les 1er et 2 juillet 2023, ce nouveau rendez-vous estival rassemblera les acteurs, les habitants et les touristes autour du canal du Midi. Un moment festif et convivial autour d'un repas partagé XXL tout le long du canal du Midi ! A cette occasion diverses animations (expositions, visites, spectacles, marchés de producteurs...) peuvent aussi être proposées par les communes. Une inauguration des Escales du canal aura lieu le vendredi 30 juin 2023 aux cales de radoub à Toulouse.



Escales du canal du Midi à La Redorte le 2 juillet 2022 – ©L'indépendant



Escales du canal du Midi 2022 – Bram – ©La Dépêche



Escales du canal du Midi 2022 – Marseillan © Marseillan



Escales du canal du Midi 2022 – Villesèquelande © Villesèquelande



Escales du canal du Midi – Toulouse ©VNF



Escales du canal du Midi 2022 – Toulouse avec le groupe Kalangatà ©VNF



Escales du canal du Midi 2022 – Toulouse avec les plasticiens volants ©VNF

Agir pour attractivité du territoire : un projet de port à Ayguesvives !



La création à Ayguesvives (Haute-Garonne) d'un port de plaisance sur le canal du Midi a pour objectif d'attirer une nouvelle clientèle de voyageurs sur le territoire du Sicoval : les touristes fluviaux. Un projet ambitieux et novateur a été imaginé autour de cette future escale idéalement située aux portes de Toulouse. Il s'appuie sur les traces de l'ancien port des Landes et d'un viradou en proposant de nouvelles solutions d'amarrages aux plaisanciers. Il prévoit aussi la valorisation du riche patrimoine local (le moulin de Ticaille, une maison éclusière et la maison Odol) qui pourra être redécouvert grâce à une mise en scène attractive et divertissante. Cette nouvelle escale entend ainsi participer à l'attractivité internationale de ce joyau du patrimoine mondial qu'est le canal du Midi.

©SICOVAL

Agir pour attractivité du territoire : l'aménagement du pittoresque hameau du Somail !



Le hameau du Somail, situé sur les communes de Saint-Nazaire-d'Aude, Ginestas et Sallèles-d'Aude (Aude) existe grâce au canal du Midi. Au point de contact avec la route reliant Narbonne à Saint-Pons, il constituait une halte importante pour la « couchée » de la barque de poste (transport des voyageurs) au soir du troisième jour en venant de Toulouse. Il représente aujourd'hui un ensemble historique des plus complets de la vie du canal grâce à sa chapelle, son pont, son auberge, ses anciens magasins, et de nombreux bâtiments hier liés à l'activité fluviale.

Le Somail ©VNF

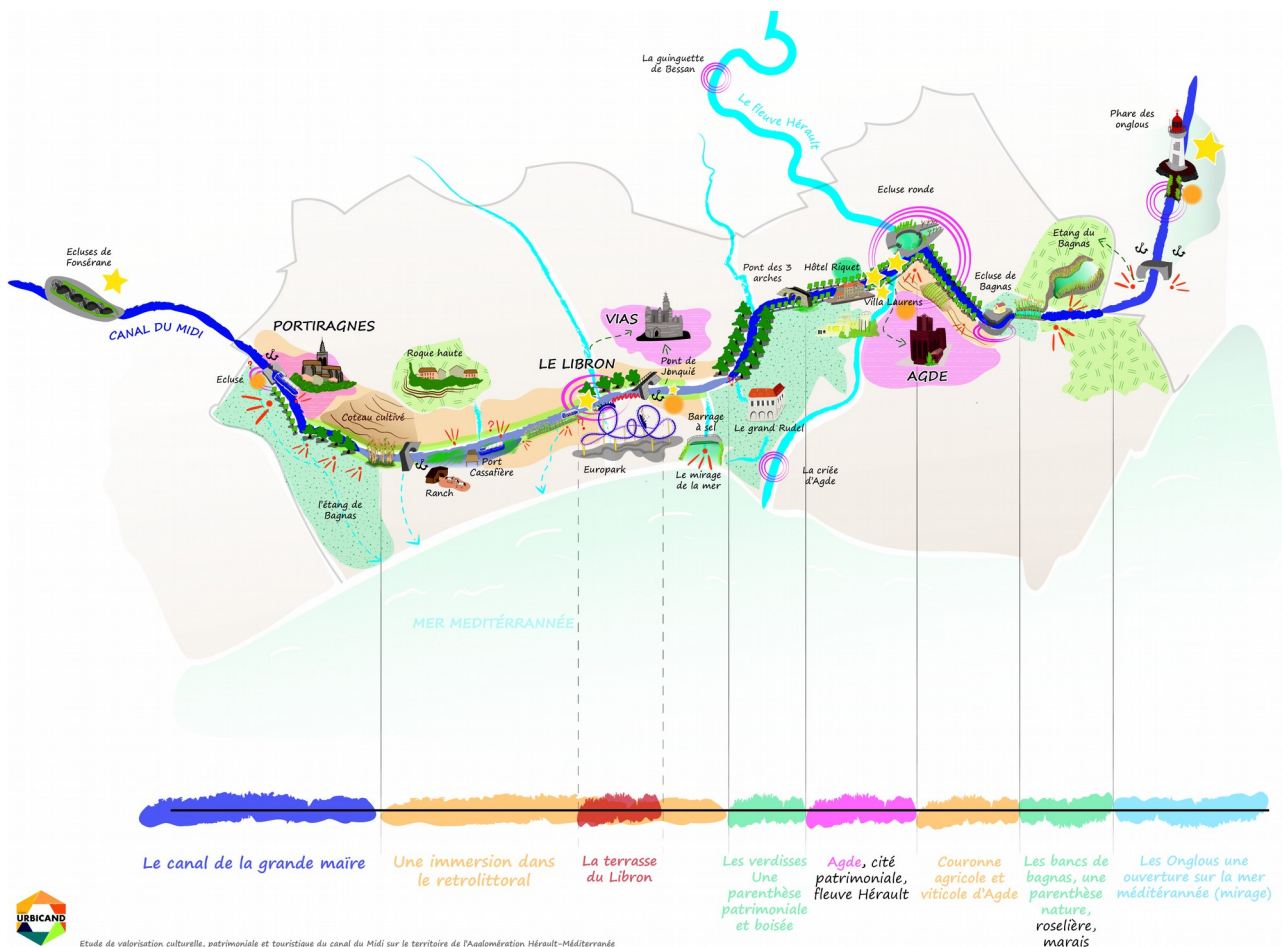
Le Grand Narbonne a débuté, il y a quelques années, l'aménagement global du hameau du Somail, joyau du canal du Midi, dans le cadre du Plan de Référence élaboré avec Voies navigables de France. Une aire d'accueil de la maison Bonnal et l'aménagement du « petit bois » ont été réalisés pour un montant de 2,4 millions d'euros avec les soutiens de l'Europe FEDER, l'État, la Région Occitanie et le Département de l'Aude. L'embellissement du hameau va se poursuivre en 2023 avec une étude de programmation de l'aménagement de la maison Bonnal, l'enfouissement des réseaux et les études pour l'aménagement de l'entrée nord du hameau.



Aménagements réalisés ©Grand Narbonne

Agir pour attractivité du territoire : une étude pour la valorisation culturelle et touristique du canal du Midi sur l'agglomération Hérault Méditerranée !

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a formalisé avec l'appui du cabinet conseil Territour de mai à décembre 2022, son projet de valorisation du canal du Midi sur son territoire.



Il s'agit de définir les principes généraux et les modalités pratiques permettant de concevoir et d'organiser le canal du Midi comme une composante majeure et stratégique au sein du territoire et comme un outil de développement au service de la population et des acteurs locaux. Essentiellement axée sur des enjeux culturels, touristiques et patrimoniaux, cette étude repose sur une approche globale, prenant en compte les aspects économiques, sociaux, environnementaux et logistiques du territoire. Elle permet notamment d'assurer une cohérence entre le développement d'une politique touristique et patrimoniale spécifique et le développement des équipements portuaires sur Portiragnes (halte fluviale) et Agde (port premium) que pilote par ailleurs la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en partenariat avec Voies navigables de France.

À propos du canal du Midi

Imaginé et construit sous le règne de Louis XIV par un homme de génie, Pierre-Paul Riquet, pour relier la mer Méditerranée et l'Océan Atlantique, le canal du Midi est l'un des canaux les plus emblématiques du réseau navigable national. Il constitue l'une des réalisations de génie civil les plus extraordinaires de l'ère moderne, qui ouvrit la voie à la révolution industrielle. Le souci de l'esthétique architecturale et des paysages créés qui anima son concepteur en fit non seulement une prouesse technique, mais aussi une œuvre d'art. Avec ses 360 km de canaux et de rigoles d'alimentation et ses 328 ouvrages, le canal du Midi entre Toulouse et l'étang de Thau, est inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1996. Propriété de l'État, géré par Voies navigables de France, il constitue un symbole fort pour la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, son rayonnement, tant au niveau national qu'international, contribuant fortement à l'attractivité régionale et à son économie touristique.

canal-du-midi.com

Contacts presse

Préfecture de la région Occitanie

Marie Latreille de Fozières / 06 45 89 72 16

Delphine Amilhau / 06 70 85 30 75

service-presse@occitanie.gouv.fr

Voies navigables de France Sud-Ouest

Astrid Le Vern

07 63 73 80 90

astrid.levern@vnf.fr

Région Occitanie

Coralie Momboisse

05 61 33 53 58

coralie.momboisse@laregion.fr

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Cécile van de Kreeke

05 34 33 33 72 / 06 24 66 05 30

Conseil départemental de l'Hérault

Corentine VELUT - Attachée de presse Département
de l'Hérault - 06 77 82 12 75 – actu@herault.fr

Conseil départemental du Tarn

06 72 80 29 21



Une marque de l'Etat,
gérée par Voies navigables de France
en lien avec les membres de l'Entente pour le canal du Midi.

